



RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 28 JUIN 2021

RÉSOLUTION N° 1

Approbation des modifications des Statuts et du Règlement général de l'Adami (articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13 des Statuts et articles 1, 4, 5, 6, 7 Règlement général) concernant les associés

Réunis sur convocation en Assemblée générale extraordinaire le 28 juin 2021 et après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration, les associés de l'Adami approuvent les modifications des statuts et du règlement général dont l'objectif est de renforcer le lien entre les associés ou titulaires de droits et la société.

RÉSOLUTION N° 2

Approbation des modifications des Statuts et du Règlement général de l'Adami (articles 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 des Statuts et articles 2 et 3 du Règlement général) concernant la gouvernance de l'Adami.

Réunis sur convocation en Assemblée générale extraordinaire le 28 juin 2021 et après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration, les associés de l'Adami approuvent les modifications des statuts et du règlement général relatives à la réorganisation et aux fonctions des instances de gouvernance de l'Adami.

RÉSOLUTION N° 3

Approbation de la suppression de toutes les dispositions transitoires des Statuts devenues obsolètes

Réunis sur convocation en Assemblée générale extraordinaire le 28 juin 2021 et après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration, les associés de l'Adami approuvent la suppression de toutes les dispositions transitoires des Statuts.

RÉSOLUTION N° 4

Approbation de la renumérotation des articles 23 à 27 des Statuts

Réunis sur convocation en Assemblée générale extraordinaire le 28 juin 2021 et après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'administration, les associés de l'Adami approuvent la renumérotation des articles des Statuts nécessaire après l'approbation des résolutions 1 et 2.